

Projet de déviation de l'Arbresle et de Sain-bel

La départementale 389 (ex-RN89 dite encore route de Sain-bel), « s'inscrit dans l'espace très restreint de la vallée de la Brévenne, entre une voie ferrée, la rivière et une urbanisation importante », rappelle le Conseil général.

« Cette voie majeure, puisqu'elle supporte un trafic de **13000 à 17000 véhicules/jours dont 6 à 7 % de poids lourds**, fait depuis longtemps, bien avant son transfert par l'Etat au département en 2006, l'objet d'un projet de déviation pour soulager les communes de L'Arbresle et de Sain-bel qu'elle traverse. L'Etat avait alors conduit des études débouchant sur la réalisation d'une infrastructure conséquente et onéreuse (150 millions), comprenant plusieurs ouvrages d'art dont des tunnels ».

Cette route étant désormais départementale, le Conseil général a étudié une variante beaucoup moins onéreuse (53 millions) qui privilégie un tracé de « **déviations des centres-bourgs** » (de L'Arbresle et Sain-bel) et qui viendrait **relier l'antenne de la future A89** prévue à l'entrée Est de L'Arbresle. Cette déviation permettrait ainsi d'éviter de traverser les deux communes et serait **l'opportunité d'interdire la circulation des poids lourds en centre ville**.

De plus, « cette déviation comportera cinq points d'échanges (et donc de nombreuses connexions avec le réseau existant), ce qui aurait l'avantage de desservir des usages plus locaux et de permettre un phasage dans la réalisation ».

« A ce jour, **le tracé proposé ne peut être définitif**, puisque lié à des démarches administratives et techniques (poursuite des études, concertation en 2013, enquête publique courant 2014) et au regard de l'avancement des études, le lancement des procédures d'acquisition de terrain est évidemment prématuré » poursuit le Conseil général.

A noter également que sa réalisation pourrait être effective dès 2018.